CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E156531** **VALABLE JUSQU'AU** **16/03/2027**

ÉDITÉ LE 11/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2009

Raison sociale : COUVERTURE & CHARPENTE HANCART VINCENT

Forme juridique : SARL

Capital : 4 290

ROUTE DE PHILIPPEVILLE
PARC D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE
08600 GIVET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARLEVILLE

Siret : 515 376 564 00024

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4026592

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001576163/6

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001576163/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 24 37 73 23 **Fax :**

Portable : 06 73 74 05 42

Responsabilité légale :
HANCART VINCENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / HANCART VINCENT GÉRANT

Site Internet : http://www.hancart.com

E-mail : aurore@hancart.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 384 460 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	3	05/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/03/2026 14:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E156531** **VALABLE JUSQU'AU** **16/03/2027**

ÉDITÉ LE **11/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2009
Forme juridique : SARL

Capital : 4 290

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARLEVILLE

Siret : **515 376 564 00024**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4026592

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001576163/6

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001576163/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **COUVERTURE & CHARPENTE HANCART VINCENT**

ROUTE DE PHILIPPEVILLE
PARC D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE
08600 GIVET

Téléphone : 03 24 37 73 23 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.hancart.com
E-mail : aurore@hancart.com

Responsabilité légale :
HANCART VINCENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / HANCART VINCENT GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	05/03/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	17/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/03/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	17/09/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	17/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/03/2026 14:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.